



Délibération n°2026-89

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	43
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Composition de la Commission Locale D'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

Vu la délibération 2026-77 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 28 avril 2026 relative à la création de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

CONSIDÉRANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Après avoir entendu le Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DESIGNE** les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :



COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANT
BÉLUS	Rachel DURQUETY	Emmanuelle NOUTARY
CAGNOTTE	Robert BACHERÉ	Sylviane LESCOUTTE
CAUNEILLE	David BERNAJUSANG	Christophe MILCENT
ESTIBEAUX	Philippe LABORDE	Alain CRABOS
GAAS	Isabelle CAZENAVE	Géraldine ROMAIN
HABAS	Lise COIQUIL	Virginie SAVINE
HASTINGUES	Christine QUENTIN	Cécile GOUET-ROUL
LABATUT	Jean-Yves GASSIE	Jean-Marc LABORDE
MIMBASTE	Olivier LAHITTE	Fabienne LABASTIE
MISSON	Nicole SAGUEZ	Céline BACQUÉ
MOUSCARDES	Véronique GOMES	Michel CRABOS
OEYREGAVE	François PETRAU	Stéphane COLLIN
ORIST	Damien DARBAT	Rémy BURRET
ORTHEVIELLE	Didier MOUSTIÉ	Christian FORTASSIER
OSSAGES	Jean DEBERGÉ	Laurence LARREMENDY
PEY	Christophe TOLLIS	
PEYREHORADE	Jean-Louis BAREIGTS	Mathieu CALDUMBIDE
POUILLON	Sandrine DARRICAU-DUFAU	Philippe DUROSOY
PORT-DE-LANNE	Stéphanie THERET	Magali POILLION
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	Guy BAUBION BROYE	Jessica FOURCHE
SORDE-L'ABBAYE	Fabienne THUILLIER	Mathieu SURMON
SAINT-LON-LES-MINES	Roger Larrodé	Cédric TASTET
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	Maritxu HERNADEZ	Laëtitia POMARET
TILH	Jean-René LABORDE	Céline BARBERAN

- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Françoise LABORDE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE